

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Mai 1998

Québec, le 15 mai 1998

Madame Francine Bonicalzi
Directrice générale
Collège Shawinigan
2263, boul. du Collège, C.P. 610
Shawinigan (Québec) G9N 6V8

Objet : Suivi au rapport d'évaluation des programmes de DEC et AEC en TESG

Madame la Directrice générale,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné avec intérêt le rapport que vous lui avez remis en décembre dernier, en réponse aux modalités de suivi formulées dans son rapport d'évaluation de ces programmes. Ce rapport contenait une recommandation relative au DEC et deux concernant l'AEC. La Commission estime que les actions réalisées par le Collège répondent adéquatement à ses recommandations. Elle expose ci-après son appréciation des suites données à l'évaluation de chacun de ces deux programmes.

Suites données à l'évaluation du programme de DEC

La recommandation de la Commission portait sur les précisions nécessaires à apporter aux instruments d'évaluation des stages afin d'assurer plus de rigueur et d'équité à l'évaluation des apprentissages. Les actions réalisées répondent adéquatement à cette recommandation, en particulier pour le *Stage de sensibilisation* dont les objectifs et les instruments d'évaluation ont été refaits. Des correctifs ont également été apportés à l'évaluation des objectifs du *Stage d'intervention*. La Commission note que les objectifs et activités du *Stage d'implication* sont en révision pour répondre aux nouveaux besoins du programme éducatif des Centres de la petite enfance. Elle considère que la refonte et l'uniformisation des documents remis aux stagiaires devraient améliorer l'information reçue concernant les objectifs et les instruments d'évaluation de leurs stages.

Plusieurs actions répondent par ailleurs à des suggestions et commentaires émis dans le rapport d'évaluation. La Commission souligne en particulier les actions suivantes :

création d'un comité de liaison regroupant des employeurs et des représentants des milieux de stage afin de mieux intégrer la connaissance des besoins et attentes des milieux de travail; correction de la charge de travail des étudiants et meilleure concertation des professeurs à ce sujet; identification des prérequis relatifs dans les plans de cours et déplacement de deux cours pour mieux préparer les étudiants aux 2^e et 3^e stages; travaux sur le profil des finissantes et sur l'épreuve synthèse de programme; amélioration de l'accessibilité aux milieux de stage; intégration des prescriptions de la PIEA dans tous les plans de cours et évaluation prévue de l'application de la politique; élaboration d'un système d'information permettant un suivi et une analyse du cheminement scolaire des étudiants.

Suites données à l'évaluation du programme d'AEC

Les deux recommandations de la Commission touchaient respectivement le recrutement et l'application de la PIEA. La première portait précisément sur l'élaboration d'un plan de revitalisation du programme touchant en particulier l'élargissement du recrutement. Le Collège a mis en œuvre un plan de développement comportant plusieurs stratégies déjà réalisées, notamment un sondage auprès des milieux de garde pour connaître les besoins de formation de leur personnel, une campagne publicitaire dans les journaux et par des appels téléphoniques de sensibilisation auprès d'anciens étudiants qui n'avaient pas suivi ou réussi tous les cours du programme, une refonte des dépliants d'information sur le programme. Ce plan répond adéquatement à la recommandation de la Commission. Cette dernière note toutefois que ces mesures n'ont pas permis de recruter une clientèle suffisante pour démarrer une cohorte d'étudiants. Elle note par ailleurs que le Collège a répondu à une demande de formation en collaboration avec le Conseil de la Nation Attikamekw.

La deuxième recommandation portait plus précisément sur la description des modes et instruments d'évaluation dans les plans de cours et leur adéquation pour évaluer les objectifs d'apprentissage concernés. L'évaluation des apprentissages dans le *Stage I* a été refaite, en collaboration avec des professeurs du DEC. Le Collège s'est assuré que tous les professeurs appliquent les dispositions de la PIEA dans leur plan de cours. Ces actions répondent adéquatement à cette recommandation de la Commission.

Par ailleurs, en réponse à quelques suggestions et commentaires de la Commission, le Collège a réalisé les actions suivantes, notamment une offre d'activités de perfectionnement qui a été suivie par un professeur, l'accès à la matériathèque et à son contenu, un suivi auprès des finissantes six mois après la fin de leurs études. Enfin, le Collège prévoit analyser avec ses partenaires les nouveaux besoins de formation issus des changements commandés par les ministères de la Famille et de l'Éducation.

En conclusion, la Commission estime que les actions réalisées par le Collège contribuent à améliorer la qualité de la mise en œuvre de ses programmes de DEC et d'AEC en Techniques d'éducation en services de garde.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer